



END THE AGE OF PLASTIC

GLOBAL PLASTICS TREATY MEDIA BRIEFER FOR INC2

LE TRAITÉ MONDIAL SUR LES PLASTIQUES DOIT METTRE UN TERME À LA PRODUCTION ET À L'UTILISATION EFFRÉNÉES DU PLASTIQUE ET, À TERME, METTRE FIN À L'ÈRE DU PLASTIQUE.

Le réseau mondial de Greenpeace, en collaboration avec ses alliés du mouvement Break Free from Plastic, s'efforce de faire adopter par les Nations Unies un **Traité Mondial sur les Plastiques** qui soit solide et juridiquement contraignant. Le mandat,

["Mettre fin à la pollution plastique: Vers un instrument international juridiquement contraignant"](#), fixe comme objectif que le traité soit négocié avant la fin de l'année 2024 - l'occasion la plus importante pour les personnes et la planète de s'affranchir enfin du plastique.

La prochaine réunion du Comité Intergouvernemental de Négociation, qui se tiendra du 29 mai au 2 juin 2023 à Paris, en France, sera la deuxième des cinq réunions de négociation qui se tiendront au cours des deux prochaines années.

Citation de Graham Forbes, responsable de la Campagne Mondiale sur les Plastiques pour Greenpeace USA:

"Un traité qui ne parvient pas à réduire de manière significative la production et l'utilisation des plastiques ne résoudra pas la catastrophe des plastiques qui nuit déjà à notre santé, à nos communautés, à la biodiversité et à notre climat. Le traité mondial sur les plastiques est une occasion unique de résoudre la crise du plastique. Dans l'intérêt de notre avenir collectif, nous ne pouvons pas gâcher ce moment".

Un traité mondial sur les plastiques fort, efficace et ambitieux doit :

1. Mettre fin à la pollution plastique - de la production à l'élimination - pour protéger l'environnement et la santé humaine

La pollution plastique inonde notre planète, détruit la biodiversité et aggrave la crise climatique tout au



long de la vie du plastique - de l'extraction à la mise en décharge en passant par la production, le transport et l'incinération. Il faut mettre un terme définitif à ce cycle mortel engendré par la production et l'utilisation effrénées du plastique.

2. Plafonner et réduire progressivement la production de plastique

La production de plastique nous rend dépendants des combustibles fossiles, favorise le changement climatique et la perte de biodiversité, et nuit aux communautés et aux travailleurs vivant à proximité des sites de production et des décharges. Si l'industrie n'en fait qu'à sa tête, la production de plastique pourrait doubler dans les 10 à 15* prochaines années et tripler d'ici à 2050. Le traité doit prévoir un plafonnement immédiat de la production de plastique sur la base d'un niveau de référence historique, suivi d'une réduction progressive de la production et de l'utilisation du plastique et d'une transition équitable vers l'abandon de toute capacité de production de matières vierges.

3. Assurer une transition juste et inclusive vers une économie à faible émission de carbone, sans déchets et basée sur la réutilisation

Le traité doit favoriser une transition juste vers des moyens de subsistance durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement en matières plastiques, responsabiliser les travailleurs, en accordant la priorité aux ramasseurs de déchets et aux autres communautés concernées. Il doit soutenir les modèles économiques de réutilisation et de recharge, donner la priorité aux intérêts des peuples autochtones et faire progresser les connaissances traditionnelles.

4. Être fermement ancré dans une approche fondée sur les droits de l'homme qui réduit les inégalités, donne la priorité à la santé humaine et met l'accent sur la justice dans sa création et sa mise en œuvre.

De la production à l'élimination, la pollution plastique a un impact négatif sur notre santé et nos droits de l'homme. Elle accélère l'injustice sociale et la dégradation de l'environnement, et aggrave les inégalités engendrées par la crise climatique. Les négociations doivent garantir une représentation juste et équitable des peuples autochtones et des communautés touchées de manière disproportionnée par la crise de la pollution plastique tout au long du processus de négociation et de mise en œuvre. Le traité doit reposer sur des bases solides en matière de justice et de droits de l'homme afin d'atténuer d'autres préjudices.

Que s'est-il passé au cours de la CNI1?

La première réunion du Comité de Négociation Intergouvernemental qui s'est tenue en Uruguay en novembre 2022 a été essentiellement de nature procédurale. Cependant, quelques développements notables sont présentés ci-dessous.

- Un certain nombre de pays, ainsi que des entreprises très influentes et la société civile, se sont accordés sur la **nécessité d'un traité juridiquement contraignant qui fixe des obligations globales aux pays**.
- Une grande partie du langage utilisé lors de la CNI1 a reflété un changement de discours autour de la pollution plastique, de nombreuses délégations gouvernementales faisant référence aux risques pour la santé humaine, à l'impact du plastique tout au long de son cycle de vie, à la responsabilité des pollueurs et au rôle du secteur informel des déchets.

- D'autre part, **les principaux pays producteurs de pétrole**, à la demande des industries des combustibles fossiles et de la pétrochimie, ont utilisé des procédures et des processus pour **ralentir les négociations** et faire échouer le traité - par exemple, l'Arabie Saoudite a contesté les règles relatives aux droits de vote pour l'Union Européenne (les règles relatives au vote ont été mises entre parenthèses pour être discutées lors de la CNI2).
- L'industrie des combustibles fossiles et de la pétrochimie était présente en force et a fait du lobbying par l'intermédiaire de groupes de façade (par exemple Alliance to End Plastic Waste). Leur intérêt est clair - un traité qui restreint la production ou même l'utilisation du plastique menace leurs résultats et doit être stoppé.
- De nombreux pays, dont la [High Ambition Coalition \(HAC\)](#), ont reconnu que les **approches nationales et régionales** ainsi que plusieurs initiatives internationales volontaires, bien qu'importantes, **n'ont pas suffi** à résoudre la crise mondiale de la pollution plastique.
- L'Union européenne, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Rwanda et d'autres pays ont publiquement appelé à [la réduction de la production](#) de plastique, et plus de 50 pays signataires de la [coalition "High Ambition"](#) ont publiquement déclaré que **la production de plastique devait être limitée** afin d'enrayer la crise de la pollution plastique.
- **L'accent a été mis sur une transition juste** pour les travailleurs, en particulier les ramasseurs de déchets et les autres travailleurs du secteur informel des déchets, et les ramasseurs de déchets se sont exprimés avec force tant dans la salle qu'autour de la réunion.
- Des inquiétudes ont été exprimées quant aux **conflits d'intérêts** liés à la participation de l'industrie du plastique au processus du traité mondial sur les matières plastiques.
- Comme pour d'autres accords internationaux, la question de la mise en œuvre **financière des mesures prévues par le traité** constituera un défi majeur. Plusieurs modèles de financement sont à l'étude après la conférence CNI1, et il s'agit d'une priorité majeure pour un certain nombre de pays et de groupes régionaux.

Quels sont les thèmes qui devraient être abordés lors de la CNI2 à Paris?

La réunion CNI2 devrait encore être une réunion de procédure qui couvre :

- aborder les points de l'ordre du jour qui n'ont pas été traités lors de la CNI 1, comme l'élection du reste du Bureau, l'organisation du travail (dates et lieux des CNI suivantes, établissement d'un ordre du jour provisoire pour la CNI 3);
- les questions de fond, par exemple: disposons-nous d'une convention spécifique ou d'une convention-cadre, comment financerons-nous les mesures prévues par le traité, quel type de mesures de contrôle devrait être envisagé, etc.,; et
- la question de savoir si le système de vote est basé sur la majorité ou sur le consensus. Ce dernier risque de créer une "course vers le bas" où les pays les moins ambitieux sont en mesure de négocier un traité plus faible.

Comment les pays se présentent-ils au traité?

Comme nous l'avons mentionné plus haut, certains thèmes clés se dégagent quant aux pays qui ont un intérêt particulier à ce que le traité soit ambitieux ou faible. Ces thèmes se répartissent en gros comme suit

- **Les pays plus ambitieux**, qui soutiennent les mesures visant à limiter la production de plastique et/ou l'utilisation de certains plastiques problématiques, l'inclusion d'une approche fondée sur les droits de l'homme, et la réduction/l'arrêt de l'inclusion de produits chimiques toxiques dans les plastiques, par exemple la High Ambition Coalition qui comprend l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Canada, le Rwanda et le Pérou.
- **Les pays moins ambitieux**, qui ont tendance à se concentrer uniquement sur l'aspect des déchets marins de la pollution plastique - en ignorant les impacts de la production de plastique, et qui font pression pour que le traité soit davantage axé sur les plans d'action nationaux plutôt que sur des accords contraignants à l'échelle mondiale (par exemple, les États-Unis et le Japon).
- **Les pays** susceptibles de **bloquer le progrès**, à savoir les États pétrochimiques/producteurs de pétrole qui s'efforcent de maintenir le statu quo tout en préconisant de fausses solutions telles que le recyclage chimique, par exemple l'Arabie saoudite.
- Uncertain nombre de pays font également entendre leur voix parce qu'ils sont touchés de manière disproportionnée par la pollution plastique, par exemple les petites îles et les pays en développement.

Pourquoi avons-nous besoin d'un traité mondial sur les plastiques ?

La crise des plastiques a atteint une ampleur sans précédent et ne connaît pas de frontières territoriales. Les chaînes d'approvisionnement en plastique sont mondiales et la pollution traverse les frontières internationales par le biais du commerce des déchets et des biens communs océaniques. Tandis que les grandes sociétés pétrolières et les grandes marques font des bénéfices, les peuples autochtones, les communautés riveraines et les pays du Sud subissent de plein fouet l'injustice sociale et la crise du climat et du plastique. À l'heure actuelle, il n'existe pas de loi internationale globale sur les plastiques. Une crise mondiale exige une solution coordonnée à l'échelle mondiale, et c'est potentiellement le traité mondial sur les plastiques.

Pourquoi devons-nous réduire la production et l'utilisation du plastique?

- Étant donné que plus de 99 % du plastique est fabriqué à partir de combustibles fossiles et que la production ne fait qu'augmenter, il s'agit d'un facteur important du changement climatique. L'expansion prévue de la production de plastique, qui se chiffre en centaines de milliards de dollars en investissements dans de nouvelles infrastructures, signifie que d'ici 2060, les émissions annuelles de gaz à effet de serre provenant du cycle de vie des plastiques devraient plus que doubler, pour atteindre 4,3 Gt CO₂e.
- Le réseau mondial Greenpeace demande que le traité fixe un plafond immédiat à la production de plastique en fonction d'une base historique, suivi de réductions significatives de la production d'une année sur l'autre. À terme, le traité devrait viser l'élimination totale de la production de matières vierges, comme l'ont demandé un certain **nombre de scientifiques**.
- En plus de réduire massivement la production de plastique, nous devons également interdire toutes les applications à usage unique et accélérer une transition juste vers des systèmes de réutilisation et de remplissage, car le plastique recyclé est toxique et ne peut exister dans une économie véritablement circulaire.

ENDS

Spokespeople are available in English, French, and Mandarin.

Contact: Angelica Carballo Pago, Global Plastics Media Lead, Greenpeace USA

angelica.pago@greenpeace.org, +63 917 112 4492